

Présences :

28 membres

Anniversaire d'octobre

Eric Lateltin le 1
Jean-Luc Quartenoud le 4
Jean-Ludovic Hartmann le 12
Alain Schaller le 15
Willy Hold le 16
Claude Baechler le 19
Claude Mauron le 29

Apéritif

Eric Lateltin

Visiteurs :

--

Invité(e)s :

M^{me} Astrid Epiney

Présences extérieures :

--

L'agenda :

OCTOBRE

Le 7 à 12h00 – Punkt/Grenette
Visite du Gouverneur
M. Francis Godel

Le 14 à 18h30 – Domino
Apéritif

Le 21 à 12h00 – Punkt/Grenette
Compensation écologique en
milieu agricole
M. Jacques Studer. biologiste

Dates importantes

Le 7.10 visite du gouverneur

Le 13.10 Prix Elsner – Romont
INSCRIPTION

Le 15.10 Rencontre Inter Club
Grangeneuve
INSCRIPTION

Le 2.12 Assemblée générale

Modification de programme

Le 30.12 Vœux du président +
Présentation du site Internet

Au nom du Rotary Club Fribourg-Sarine, Yvan Berset a l'honneur et le très grand plaisir d'accueillir l'invitée du jour, **M^{me} Astrid Epiney**, professeure de droit européen et actuelle vice-rectrice de l'Université de Fribourg, qui évoquera quelques aspects des relations entre la Suisse et l'Union Européenne, sous l'angle juridique.

Il tient à excuser les **absences** de Jean-Luc Tinguely et de Jacques Spérisen, tout en formulant ses vœux les meilleurs à l'adresse de Raphaël Barras, convalescent. Il rappelle la visite qu'effectuera auprès du Club, mercredi prochain, le **gouverneur Francis Godel**, et souhaite à cet effet, si ce n'est la présence de tous les membres de Fribourg-Sarine, du moins du plus grand nombre ! Dont acte !

L'année avançant à grands pas, Yvan signale que le Club dispose toujours d'un stock de **cartes de vœux**, stock qu'il conviendrait d'écouler quand bien même les modes de transmission ont quelque peu changé. Aussi propose-t-il aux membres intéressés l'achat de cartes pour le prix de Frs 2.- l'unité, au lieu de Frs 3.- .

Autre manifestation importante, celle organisée par l'Inter-Clubs de Fribourg, le jeudi 15 octobre 2009 à l'Institut de Grangeneuve, et qui accueillera le philosophe et ancien ministre français de l'Éducation nationale, M. Luc Ferry, pour une conférence en relation avec les clubs service. Délégué à l'Inter-Clubs, Stéfan Schibler, rappelant les qualités du conférencier, invite cordialement tous les membres à prendre part à cette rencontre, laquelle se terminera par un cocktail dînatoire.

Yvan donne la parole à Michel Aymon afin de présenter Mme Astrid Epiney.

Née à Mayence, capitale du Land de Rhénanie-Palatinat et patrie de Gutenberg, c'est dans cette importante cité portuaire de la rive gauche du Rhin que M^{me} Epiney a commencé ses études universitaires en droit, études qu'elle poursuivra à Lausanne et à l'Institut européen de Florence. Après avoir soutenu une thèse d'habilitation et obtenu la *venia legendi* (1994), M^{me} Epiney est nommée professeur ordinaire à notre Alma mater en 1996 [cf. La Liberté du 14.03.1996, p. 15].

L'image du jour



Directrice de l'Institut de droit européen [www.unifr.ch/euroinstitut/], elle enseigne, outre le droit européen, le droit international public et le droit public suisse. Vice-présidente du Conseil national de la recherche (division IV), cette distinguée juriste a obtenu en 1995 le prestigieux 'Prix Latsis' qui récompense de « jeunes chercheurs particulièrement talentueux. » Exerçant différents mandats tant sur le plan cantonal (présidence de la Cio de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données), que fédéral, voire international, M^{me} Astrid Epiney est actuellement vice-rectrice de l'Université de Fribourg. Musicienne, M^{me} Epiney pratique l'orgue et anime les services religieux de la communauté alémanique de la paroisse du Christ-Roi, dans le quartier de Péroles.

« Le rôle du droit de l'Union européenne (UE) en Suisse : les accords bilatéraux », tel était le thème abordé par M^{me} Epiney. Consciente de la complexité de la problématique eu égard au temps de parole à disposition, l'intervenante a articulé son propos autour de la « structure institutionnelle des accords bilatéraux et de leurs principes ». Rappelant que la « voie bilatérale » est la conséquence directe du « non » à l'EEE (6 décembre 1992), celle-ci a été officialisée une première fois en 1999 sous l'appellation de « Bilatérales I ». Ces premiers accords concernent la libre circulation des personnes, les transports terrestres et aériens, les marchés publics, la recherche, ainsi que certains produits agricoles. Résultant de mécanismes fort complexes (!), ils sont soit l'expression d'un « contenu autonome », soit la « reprise » du droit de l'UE, dont l'accord sur la libre circulation des personnes (domaines couverts : Libre circulation des travailleurs, des indépendants, des services et des personnes sans activité lucrative) en est l'illustration [à propos de l'accord sur « la libre circulation des personnes et de son non-respect par la Suisse », cf. le point de vue de M^{me} Epiney, lors de l'émission « Forum » de la RSR, du 13.07.2009 : www.info.rsr.ch/fr/rsr.].

Seconde étape à partir de 2004 avec les « Bilatérales II », accords concernant la statistique, l'environnement, la fiscalité d'épargne, l'imposition des rentes de fonctionnaires de l'UE, les produits agricoles transformés, la formation, la lutte contre la fraude, ainsi que la sécurité (Schengen) et l'asile (Dublin), le traité Schengen/Dublin ayant par ailleurs été ratifié en votation populaire, le 5 juin 2005 [cf., entre autres, les dossiers Schengen-Dublin sur Swissinfo : www.swissinfo.ch/fre/dossiers/swiss_schengen].

Une nouvelle étape vers des « Bilatérales III » pourrait être franchie, du moins si l'on se réfère à la déclaration du Conseil fédéral de décembre 2008, accords qui devraient couvrir d'importants domaines tels que l'électricité, les produits agricoles et le secteur alimentaire, ainsi que la santé.

En conclusion, M^{me} Epiney relève l'importance de l'acquis communautaire dans les accords entre la Suisse et l'UE, quand bien même la « voie bilatérale » pose un certain nombre de problèmes, entre autres sous l'angle institutionnel et celui de la législation démocratique. Ces « Bilatérales » ne sont-elles point, en définitive, des « traités d'intégration dans le régime communautaire » ? Ne vont-elles pas relancer le débat des relations entre la Suisse et l'UE, de la marge de manœuvre - effective ou supposée (!) - de notre pays, voire de son adhésion éventuelle ? En tous les cas, selon M^{me} Epiney, si la Suisse avait accepté la votation du 6 décembre 1992 sur l'EEE, elle aurait obtenu ce qu'il a fallu négocier pour atteindre les « Bilatérales I » et serait peut-être, à l'instar de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande - dont l'adhésion remonte à 1995 -, membre de l'UE [cf. www.europa.eu/abc/european_countries]?

Au terme d'un brillant et synthétique exposé à l'actualité certaine, Yvan Berset remercie une nouvelle fois M^{me} Astrid Epiney d'avoir accepté l'invitation du Rotary Club Fribourg-Sarine, tout en suscitant par ailleurs le plus vif intérêt auprès des participants.